

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « VERS UNE FACILITATION DU MARCHÉ ? » (N° 1323)
(PS – LES VERTS)

Séance du 21 mai 2026

Point n° 6

Question : Qui détient actuellement la compétence décisionnelle en matière d'installation et d'usage des bancs lors du marché hebdomadaire alimentaire et des foires entre l'UCA et la police locale ?

Réponse

Les foires en ville de Porrentruy sont organisées par un comité indépendant de la Municipalité, qui assume la planification générale et l'attribution des emplacements. Ce comité transmet à la Municipalité le plan des exposants pour chaque édition. Dans ce cadre, la responsable municipale des manifestations gère les réservations des bancs de foire et facture l'ensemble du matériel directement au comité, lequel refacture ensuite aux exposants concernés. La voirie municipale assure l'installation des bancs quelques jours avant la manifestation ainsi que leur démontage une fois celle-ci terminée. Le service de police n'intervient plus dans la gestion opérationnelle des foires et limite désormais son rôle à la réservation des places sur le domaine public, à la fermeture des rues et aux mesures de circulation nécessaires au bon déroulement de l'événement.

Pour le marché hebdomadaire alimentaire, la situation est différente. La police municipale demeure compétente pour attribuer les emplacements aux marchands et facturer l'occupation du domaine public. La mise à disposition de bancs n'est pas prévue dans le dispositif actuel du marché hebdomadaire, dès lors que les exposants s'installent avec leur propre matériel, spécifique à leur activité.

Question : Ne serait-il pas envisageable d'examiner, à l'instar d'autres communes telles que Delémont, la mise à disposition de bancs pour les maraîchers, les associations, les clubs et les écoles présentes lors des marchés et des foires, afin d'encourager la convivialité, de faciliter le commerce local et, plus largement, de contribuer à la vitalité de ces manifestations ?

Réponse

Depuis le début du mois d'avril, le marché hebdomadaire a été déplacé à la rue Pierre-Péquignat, et ce au moins jusqu'à la fin de la période estivale du marché. Ce nouvel emplacement permet aux exposants de bénéficier des bornes électriques installées dans le cadre de la rénovation de la rue, ainsi que des aménagements récents tels que les bancs publics, l'arborisation et l'amélioration générale de l'espace. Un bilan sera établi avec les exposants à l'issue de la saison afin de déterminer si cet emplacement doit être maintenu durablement et d'identifier d'éventuels besoins spécifiques.

S'agissant plus largement de la mise à disposition de tables et de bancs pour les marchés et les foires, la Municipalité dispose de tout le matériel nécessaire, qu'il est possible de louer comme pour toute autre manifestation. En plus de la mise à disposition, il est possible de demander au personnel de la voirie le transport, la mise en place et le démontage du matériel.

4 mai 2026

Le Conseil municipal